



Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/44

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN,
Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian
TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN
Philippe BARBIER, par Nathalie JOLLY
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le tableau des effectifs du personnel, annexé au budget primitif 2025,

Considérant qu'il convient de modifier ce tableau afin de créer les postes suivants :

✓ **Filière Sociale :**

- ➡ 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de
1^{ère} classe (temps complet)
- ➡ 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de
2^{ème} classe (temps complet)

✓ **Filière animation**

- 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251001-D-2025-44-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la création de ces postes et la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Carole BERGER-JACOB

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 03-10-2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 03-10-2025